



**Mairie de Cuisery**  
**Place d'Armes**  
**71290 CUISERY**  
Tel : 03 85 40 11 76  
Fax : 03 85 40 18 44  
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 21 Mai 2024

## **PROCES-VERBAL**

### **Réunion du conseil municipal du 15 Mai 2024**

**Présents** : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice – PRABEL Marie-Line - CHALOT Jany – MASSKOURI Kaltoume - CAZIER Isabelle  
MM DELONG Franck – VASSAUX Jean-Jacques - VION Pierre – BERTHET Daniel - BOILLET Stéphane – ANDRE Daniel – MARICHY  
Jean-Paul - VIALET Eric –PINDADO Nicolas - BAUDIN Clément

**Absentes excusées** : Nathalie SERGENT ( a donné pouvoir à Jean Paul MARICHY ) – Pascale DAUVERGNE ( a donné pouvoir à Jany  
CHALOT ) – Isabelle PIRAT – Patricia POUX

**Secrétaire de séance** : Jany CHALOT

**Le procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.**

#### **Décisions prises par délégation :**

- Avenant Travaux Route de Pont de Vaux pour 5078.40 € TTC : modification d'essence de 6 arbres et réalisation d'une bande de propreté
- Remboursement des frais d'obsèques M. Herrmann sur sa succession : 3715 € versés au CCAS qui seront remboursés à la Commune ( subvention exceptionnelle en 2023 )
- Convention triennale avec le Département pour la saison culturelle
- Travaux Chemin Ganay : travaux réalisés par l'entreprise Cordier pour un montant de 11 388 € TTC avec participation des communes de l'Abergement-de-Cuisery et de Préty pour les tronçons les concernant.

## **FINANCES**

#### **Durées d'amortissement – Rapporteur : Mme PRABEL**

Chaque année, la Commune provisionne les amortissements des participations ou subventions d'investissement. Avec la nouvelle norme M57, le Conseil Municipal doit confirmer par délibération les durées d'amortissement des nouvelles intégrations. Pour 2024, il s'agit de la subvention d'investissement à Espace Gym ( amortissement de 5 ans proposé sur du matériel gymnique ) et de la participation aux conteneurs du centre-bourg ( amortissement proposé de 10 ans ). Ces propositions sont approuvées

#### **Mutuelle Communale – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA**

Dossier ajourné dans l'attente de plus de précisions juridiques.

#### **Convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs – Rapporteur : Mme PRABEL**

La convention avec le Département pour autoriser le collège à utiliser les équipements sportifs communaux arrive à son terme. Une nouvelle convention est proposée à la commune. Mme PRABEL donne les grandes

lignes de cette convention qui avait été adressée aux conseillers. Cette nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME / AMENAGEMENTS

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA - M.DELONG**

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local Intercommunal d'Urbanisme, la Communauté de Communes est tenue de demander un avis à tous les conseils municipaux sur certains thèmes. Des fiches d'informations précisaient les incidences des différentes options.

► *Le Zonage assainissement : le zonage est approuvé à l'unanimité. M.BOILLET fait remarquer qu'il y a un problème de cohérence entre le zonage d'urbanisme et le zonage d'assainissement sur certains secteurs particuliers. M.DELONG donne les explications possibles à ces situations. Mme LACROIX-MFOUARA précise que ces remarques seront transmises à la Communauté de Communes.*

► *Les autorisations de ravalements de façades et édification des clôtures : le Conseil Municipal opte pour la soumission à autorisations, par 12 voix pour et 5 abstentions.*

► *Le Droit de Prémption Urbain à conserver par les communes sur délégation du Président : le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour le maintien du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles où elle est compétente sur le territoire de la Commune*

### **Consultation pour l'étude aménagement des espaces publics – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA**

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, une étude est prévue pour l'aménagement des espaces publics sur la commune. Un premier travail a été fait avec le CAUE et une réunion s'est tenue le 2 mai sur la préparation du cahier des charges de l'étude. M.BRAS, chef de projet, donne le contenu de l'étude qui est attendue et qui sera un véritable document prospectif d'enjeux sur plusieurs années. Un calendrier va être mis en place pour la procédure de décision. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une consultation pour cette étude prévue au Budget.

### **Prix de vente des terrains Lotissement Chemin du Port – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA – Mme PRABEL**

Les travaux du futur lotissement ont démarré suite à l'attribution des marchés publics.

Pour le SYDESL, les montants ont été revus à la baisse et nous devons redélibérer pour la participation de la Commune sur son Budget Annexe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouvelles participations.

Avec cette mise à jour, Madame le Maire présente le montant total des travaux à engager pour une surface constructible est de 8942.27 m<sup>2</sup>. Il convient d'échanger sur le prix de vente qui sera proposé lors de la phase de commercialisation. Il est rappelé que la Commune est engagée dans une Opération de Revitalisation du territoire ( ORT ) conclue avec l'Etat et la Communauté de Communes « Terres de Bresse ». Ainsi, nous devons mettre en place des actions dans un but d'intérêt général de revitalisation de la commune par une augmentation et un rajeunissement de la population sédentaire.

Sur la proposition de créer un tarif entrant dans des critères de revitalisation, le Conseil Municipal se prononce par 9 voix pour et 8 voix contre.

Madame le Maire soumet ensuite au vote les prix qui seront proposés pour les lots :

- **45 € HT le m<sup>2</sup>** pour les couples primo-accédants dont au moins un des conjoints a moins de 35 ans et/ou ayant un enfant de moins de 6 ans au jour du dépôt de la demande ( 15 voix pour ; 1 voix pour 40 € et 1 voix pour 47 € )
- **60 € HT le m<sup>2</sup>** pour les autres demandeurs ( 14 voix pour et 3 voix pour un prix supérieur )

Par ailleurs, le Conseil Municipal convient que le règlement du lotissement interdira les locations de courte durée.

**SIVOM du Louhannais : lutte contre les déchets diffus – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA**

Après présentation du dispositif Citeo ( Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ), le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite. M.BAUDIN propose de relancer l'opération « Nettoyons la Commune ».

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**Recrutement de saisonniers – Rapporteur : M.VASSAUX**

Comme chaque année, la Commune confirme le recrutement de deux saisonniers aux services techniques pendant les congés d'Eté : unanimité.

**Parcours Emplois Compétences – Rapporteur : Mme PRABEL**

Nous avons eu l'accord de Cap Emploi pour renouveler l'emploi en Parcours Emplois Compétences à la Médiathèque. L'emploi évolue de 20 à 21 heures hebdomadaires dont 6 heures qui seront faites à l'accueil de l'Espace de Vie Sociale. L'aide de l'Etat habituellement limitée à 20 heures portera sur les 21 heures. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de cet emploi.

**Questions et informations diverses**

Suite à l'avancement des travaux, l'arrêté concernant le 81, grande rue va être revu.

Une visite de chantier a eu lieu pour les entreprises qui souhaitent candidater aux travaux de la Mare Balay.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M.SERGENT.

**Elections européennes** : le tableau des permanences est mis à jour pour le scrutin du 9 Juin.

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 26 Juin à 20H00.

La Secrétaire,  
Jany CHALOT

Madame le Maire,  
Béatrice LACROIX-MFOUARA